

Luminus #BeGreen.pro Fix Gaz

(janvier 2019)

Conditions particulières : (GBG1P2.0)

Type d'énergie : gaz Durée du contrat : 1 an

Consommateurs: professionnels

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation de gaz annuelle < 100 MWh et des raccordements au réseau de gaz naturel basse pression avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

VOS AVANTAGES:

<u>ě</u> Sécurité	<u>ě</u> Durable	Service			
Un prix fixe pendant 1 an.	Electricité 100% verte et belge et gaz neutre en CO2.	Une approche personnalisée grâce à votre Conseiller Business.			
SEDVICES INCLUS.					

SERVICES INCLUS :

Luminus EXTRAS!	My Luminus	FactureManager
Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.	La flexibilité de paiement et l'assurance d'un budget sous contrôle.

VOS PROMOS:

- 0,25 cEUR/kWh TVA excl.

De remise sur votre consommation pendant 12 mois.

(*)

Plus d'infos sur luminus.be



TARIFS:

Composition du prix de l'energie

- Énergie fournie par Luminus
- Coût de transport de l'énergie
- 3 Taxes et redevances
- 4 TVA 21%



1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA excl.) :

	Prix du jour
Énergie (c€/kWh)	3,00
Redevance fixe (€/an)¹	40,00

1 Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

^(*) En tant que nouveau client, vous bénéficiez d'une remise de 0,25 cEUR/kWh TVA excl. sur votre consommation pendant 12 mois pour la conclusion d'un contrat Luminus #BeGreen.pro Fix Gaz en janvier 2018. Cette remise sera répartie au pro rata sur vos prochains décomptes.

		Coûts de distribution							
	Gestionnaire de réseau	Petite conso <= 5.000 Variable (c€/kWh)		Consommati > 5.000 et <= Variable (c€/kWh)			nsommation 00 kWh Fixe (€/an)	Coûts de transport (c€/kWh)	Activité de mesure et de comptage (€/an)
BXL	SIBELGA	2,19	3,36	1,18	54,36	0,63	877,08	0,1530	15,86
FL	GASELWEST IMEA IMEWO INFRAX WEST INTER-ENERGA INTERGEM IVEG IVEKA IVERLEK SIBELGAS-N	2,17 1,75 2,31 2,56 1,91 1,84 1,80 1,80 2,13 2,47	14,77 11,76 15,86 8,00 10,64 12,44 15,04 12,32 14,61 16,52	1,16 0,52 0,85 1,14 0,99 0,89 0,73 0,72 0,97 0,97	65,07 73,52 88,99 79,00 56,88 60,08 68,50 66,18 72,82 91,63	0,78 0,37 0,61 0,66 0,60 0,61 0,68 0,49 0,65 0,89	635,20 294,07 439,46 801,16 636,05 483,47 148,82 413,65 545,83 202,67	0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530	4,51 4,51 4,51 4,33 4,33 4,51 4,33 4,51 4,51 4,51
WAL	GASELWEST ORES (Brabant Wallon) ORES (Hainaut Gaz) ORES (Luxembourg) ORES (Mouscron) ORES (Namur) TECTEO RESA	3,22 2,97 3,46 2,63 2,79 3,27 2,75	16,09 14,41 14,16 12,88 11,48 14,90 16,32	2,01 1,47 1,99 1,29 1,60 1,72 1,50	74,25 89,35 87,80 79,90 71,18 92,40 79,32	1,58 1,12 1,63 0,98 1,33 1,34 1,29	728,58 603,90 593,47 540,07 481,14 624,57 611,32	0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530	4,58 8,79 8,79 8,79 8,79 8,79 8,68

3	Taxes et redevances :	BXL	FL	WAL
	Cotisation fédérale (c€/kWh)			
	Foctionnement CREG	0,0028	0,0028	0,0028
	Fonds social (CPAS)	0,0139	0,0139	0,0139
	Primes chauffage	-	-	-
	Surcharges client protégés	0,0408	0,0408	0,0408
	Cotisation sur l"énergie (c€/KWh)	0,0998	0,0998	0,0998
	Redevance de raccordement (*) (c€/KWh)	-	-	0,0075
	Total	0,1572	0,1572	0,1647

Fonds OSP Régionale Région de Bruxelles-Capitale	€/an/ compteur
<= 10 m ³ /h (**)	2,64
$<= 10 \text{ m}^3/\text{h} (***)$	9,12
$> 10 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 16 \text{ m}^3/\text{h}$	22,32
$> 16 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 25 \text{ m}^3/\text{h}$	55,08
$> 25 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 40 \text{ m}^3/\text{h}$	110,16
$> 40 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 65 \text{ m}^3/\text{h}$	275,40
$> 65 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 100 \text{ m}^3/\text{h}$	382,92
$> 100 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 160 \text{ m}^3/\text{h}$	491,64
$> 160 \text{ m}^3/\text{h}$	710,64

(*) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,0075. (**) Pour une consommation annuelle nférieure ou égale à 5.000 kWh. (***) Pour une consommation annuelle plus de 5.000 kWh.



INFORMATION SUR VOTRE TARIF:

pas indexés. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau de gaz qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture de gaz, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau de gaz, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour la fourniture de gaz. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou

Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par la CREG et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix

Luminus vous garantit un gaz naturel 100 % neutre en carbone pendant toute la durée de votre contrat en veillant à ce que l'émission de CO2 soit compensée.



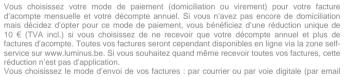
DUREE DE VOTRE CONTRAT :

Luminus #BeGreen.pro Fix Gaz est un contrat à durée déterminée d'un an, qui sera

automatiquement prolongé pour des périodes successives d'un an.
Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre gaz pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus #BeGreen.pro Fix Gaz, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :



ou via le service Zoomit disponible dans votre programme d'Internet banking habituel). Si vous souhaitez recevoir vos factures Luminus par voie digitale, vous bénéficiez d'une réduction unique de 10 € (TVA incl.) sur votre prochain décompte. Les réductions pour la domiciliation et la facture digitale ne sont pas cumulables. Si vous vous

approvisionnez en électricité et en gaz chez nous, cette réduction n'est applicable qu'une seule

